



COMPTE-RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL  
Du mardi 05 juillet 2022

- 
1. Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal (7 juin)
  2. Désignation d'un secrétaire de séance
  3. Vente de livres à la bibliothèque
  4. Demandes de subventions
  5. Avenant convention dématérialisation
  6. Affichage légal extérieur
  7. Contrat saisonnier
  8. Création d'emploi adjoint technique territorial 2ème classe à temps non complet (13,33h annualisé)
  9. Questions diverses
- 

Date de convocation : 28/06/2022

Membres élus : 19 ; en fonction : 19 ; présents : 14 ; votants : 16

Sous la présidence de Madame Barani Marie-Pierre, Maire de Chabons

Membres présents : Mesdames et Messieurs BARANI Marie-Pierre, ORTUNO Michelle, BOZON Pierre, PELLERIN Annick, DURAND Lionel, BURTIN Nicole, BRECHET Alexandre, VIAL Ludivine, GAILLARD Claude, GUILLERMIN Romuald, MEYER Sylvie, LACROIX Franck, MARTIN David, MEUNIER-BLANCHON Emma.

Membres absents : CHARLETY Philippe donne pouvoir à BARANI Marie-Pierre, PÉRON Catherine donne pouvoir à GUILLERMIN Romuald, COMBET Stéphane, LEDEUIL Estelle RIVIÈRE Denis.

- 1. Approbation du PV du dernier Conseil Municipal en date du 7 juin**
- 2. Désignation du secrétaire de séance**

M. Pierre BOZON est désigné secrétaire de séance.

### 3. Vente de livres à la bibliothèque

L'élue en charge de la bibliothèque expose que des ouvrages non empruntés ont été déclassés et mis en désherbage, on compte environ 120 ouvrages (60 adultes, 30 jeunesses, 30 documentaires).

Cette dernière propose de mettre ses livres en vente lors d'une vente au déballage afin de récolter des fonds, les tarifs de l'an passé sont conservés.

**Il est proposé au Conseil de délibérer pour autoriser cette vente.**

**Adopté à l'unanimité.**

### 4. Demande de subventions

La commission vie associative a étudié les dossiers et propose au conseil municipal les demandes suivantes :

➤ **Subvention annuelle 2022**

- Art' Anim = 4500 €

➤ **Subventions sportives 2022**

- Union Châbonnaise : Licenciés chabonnais - 18 ans = 40 x (20 € + 5 €) = 1000€

- Stade Chabonnais : Licenciés chabonnais - 18 ans = 40 x (20 €+5 €) = 1000 €

- Just Dance (association ayant leur propre local) = 38 x 15 € = 570 €

**Il est proposé au Conseil de délibérer sur l'octroi de ces subventions.**

**La subvention pour Art'Anim de 4 500€ est adoptée à l'unanimité.**

**La subvention pour l'Union Châbonnaise de 1000€ est adoptée à l'unanimité.**

**La subvention pour le Stade Châbonnais de 1000€ est adoptée à l'unanimité.**

**La subvention pour Just Dance de 570 € est adoptée à l'unanimité.**

### 5. Avenant convention dématérialisation

Dans le cadre du passage à notre nouveau prestataire logiciel, Cosoluce, il est nécessaire de faire un avenant à la convention avec la préfecture pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité. En effet, l'opérateur de transmission était jusqu'à présent le Centre de Gestion et sera maintenant Cosoluce.

**Il est demandé au Conseil d'autoriser Madame le Maire à signer cet avenant.**

**Adopté à l'unanimité.**

### 6. Affichage légal extérieur

Une réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements est passée en 2021.

L'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 procède à la réécriture de l'article L. 2131-1 du CGCT afin de faire, à compter du 1er juillet 2022, de la dématérialisation le mode de publicité de droit commun des actes réglementaires et des actes ni réglementaires, ni individuels pris par les autorités locales, dans les conditions prévues au nouvel article R. 2131-1 du CGCT. Toutefois, et par dérogation, l'article L. 2131-1 du CGCT laisse

aux communes de moins de 3 500 habitants le choix entre l’affichage, la publication papier ou la publication électronique de ces actes.

Pour ce faire, ces communes peuvent délibérer par anticipation afin de choisir expressément le mode de publicité qui s’appliquera à compter du 1er juillet 2022. L’assemblée délibérante peut modifier ce choix à tout moment.

La Commune a investi dans un panneau numérique tactile d’affichage légal qui sera apposé à l’extérieur de la mairie.

**Il est proposé au Conseil de délibérer pour faire de ce panneau d’affichage numérique extérieur le mode de publicité appliqué à compter du 8 juillet.**

**Adopté à l’unanimité.**

## **7. Contrat saisonnier**

Afin de mettre à jour la Base d’Adressage Nationale en lien avec la Base d’Adressage Locale (nécessaire pour tous les organismes type SDIS, impôts, ENEDIS, fibre, La Poste), il est proposé de recruter une jeune châbonnaise qui travaillera de concert avec notre apprentie Mylène Meyer afin de recenser et répertorier l’ensemble des adresses du village. Un mode opératoire sera défini.

**Il est demandé au conseil de délibérer pour créer un emploi non permanent de 24H/35 sur le grade d’adjoint administratif territorial dans le cadre d’un accroissement saisonnier d’activité à compter du 07 juillet 2022 et ce jusqu’au 29 juillet 2022.**

**Adopté à l’unanimité.**

## **8. Création d’emploi adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet**

Pour tenir compte de l’évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au conseil municipal la création d’un emploi d’adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe pour assurer les missions d’agent technique (suite à l’avancement de grade de l’agent occupant l’emploi d’adjoint technique territorial).

**Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer pour :**

- **décider la création à compter du 5 juillet 2022 d’un emploi permanent à temps non complet de 13,33H/35 au grade d’adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe**
- **décider la suppression de l’emploi permanent à temps non complet de 13,33H/35 d’adjoint technique territorial occupé avant l’avancement de grade de l’agent**
- **préciser que les crédits suffisants sont prévus au budget de l’exercice.**

**Adopté à l’unanimité.**

## 9. Questions diverses

Sylvie Meyer :

- Magasin pour rien : peu de monde, une vingtaine de personnes ce samedi. Un questionnaire avait été distribué (pour avoir des retours sur les attentes des gens, le bénévolat potentiel). Trois personnes ont dit être prêtes à s'investir. Le questionnaire sera à nouveau distribué en septembre. La question se pose : comment améliorer la communication pour faire savoir que le magasin pour rien n'est pas que pour les personnes qui n'ont pas d'argent.
- Formation Premiers Secours : Aura lieu le samedi 8 octobre et faite par La Croix Rouge.

Alexandre Brechet :

- Décret éco-énergie tertiaire : d'ici à 2030, il faudra réaliser 40% d'économies d'énergie sur le bâtiment de l'école (il faudra prévoir une rénovation énergétique). Bilan à prévoir.

David Martin :

- Groupe de travail sur la mobilité à la CCBE. Piste cyclable qui devrait se faire entre Bévenais et Apprieu. Réfléchit à des solutions pour que les transports en commun soient davantage utilisés.

Annick Pellerin :

- Premiers retours suite à l'Appel à projet lancé pour les Journées du patrimoine
- Refonte du site internet de la CCBE et des communes

Nicole Burtin :

- Projet cinéma : plein pour les projections à La Touvière, bilan plus mitigé pour les séances ouvertes au public
- 21 juillet : voyage ludique dans le parc de jeux à côté de la salle Post-Halles

Pierre Bozon :

- La tranche ferme (clocher) est réalisée, début de la face nord mi-juillet
- Echafaudage démonté
- Tâches importantes sur la face sud au-dessus des abats sons qui apparaissent en cas de pluie et qui persistent ensuite.
- Réunion jeudi en Mairie avec toutes les entreprises qui suivent le chantier.